



L'INDUSTRIE DE  
DEMAIN S'INVENTE SUR  
**GLOBAL**  
**INDUSTRIE**

05/08  
MARS  
2019  
EUREXPO LYON

## Règlement

### « GLOBAL INDUSTRIE AWARDS 2019 »

#### ARTICLE 1

GL events Exhibitions, S.A à conseil d'administration, inscrite au RCS de Lyon sous le numéro B 380 552 976 et dont le siège social est situé 59 quai Rambaud 69002 LYON, crée un concours intitulé les "GLOBAL INDUSTRIE AWARDS", dans le cadre du salon GLOBAL INDUSTRIE qui se tient les années paires à Paris au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte et les années impaires à Lyon au Parc des Expositions Lyon Eurexpo.

#### ARTICLE 2

Seuls les exposants directs ou les co-exposants de GLOBAL INDUSTRIE, fabricants ou distributeurs, sont habilités à concourir et seulement pour des produits (ou gamme de produits), matériels ou services présentés dans le cadre du salon. La nomination est faite au nom du produit, du matériel ou du service présenté et de son fabricant.

#### ARTICLE 3

Les "GLOBAL INDUSTRIE AWARDS" seront attribués dans les catégories suivantes :

#### PERFORMANCE PRODUCTIVE

Cette catégorie récompense les nouveautés et innovations qui portent principalement sur une amélioration notable et chiffrée, à travers des notions de gain de productivité, de ratios clés ou de performance.

#### NOUVELLE TECHNOLOGIE

Cette catégorie met en valeur les nouveautés remarquables issues d'un transfert de technologie ou d'une innovation technologique majeure, résultant d'une évolution des services et techniques, des progrès de l'informatique et du numérique, de l'utilisation de nouveaux matériaux ou d'un projet industrie du futur.

#### REUSSITE COLLABORATIVE

Cette catégorie valorise la réalisation d'un projet, d'un produit ou d'un service issue d'une collaboration poussée entre acteurs de l'univers industriel : donneur d'ordres/sous-traitant, projet transverse, exposant/client, entreprises à savoir-faire complémentaires, open innovation, grand groupe/PME, organisme de soutien au développement ou à l'innovation...

#### REALISATION EXEMPLAIRE

Cette catégorie récompense les savoir-faire exceptionnels déployés à l'occasion de la réalisation de pièces, services, sous-ensembles, systèmes... exemplaires.



# L'INDUSTRIE DE DEMAIN S'INVENTE SUR **GLOBAL** INDUSTRIE

05/08  
MARS  
2019  
EUREXPO LYON

## MUTATION INDUSTRIELLE

Cette catégorie récompense aussi bien les offreurs de services et de technologies qui accompagnent les entreprises dans leur mutation industrielle, dans leur changement de Business Model... que les entreprises qui ont réussi à s'adapter aux mutations industrielles actuelles.

## SOLUTION RESPONSABLE

Cette catégorie récompense les nouveautés et innovations qui intègrent une notion de responsabilité notamment parmi les critères suivants : efficacité énergétique, économie circulaire, RSE, ergonomie, éco-conception...

## START-UP

Cette catégorie récompense l'innovation réalisée par une start-up de moins de 5 ans. Cette reconnaissance a pour objectif également de soutenir l'entreprise dans sa recherche de fonds d'investissement.

## ARTICLE 4

Seuls sont admis à concourir les produits ou services lancés **sur le marché français et/ou étranger à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018**. L'innovation ne doit pas avoir été présentée lors de la précédente édition de l'un des salons constituant GLOBAL INDUSTRIE et des différents Trophées organisés en leur sein.

La participation au concours implique l'adhésion entière et sans réserve à ce règlement.

L'offre est réservée à toute société exposante en tant qu'exposant direct, co-exposant ou marque représentée à l'édition 2019 de GLOBAL INDUSTRIE. L'exposant déclare détenir tous les droits lui permettant de diffuser ou de faire diffuser les descriptifs des produits et photographies qu'il fournit. Il est seul responsable des conséquences pouvant résulter de leur diffusion et garantit GL events Exhibitions et AB3C contre tout recours. GL events Exhibitions et AB3C déclinent toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée. GL events Exhibitions et AB3C se gardent le droit de refuser des produits non considérés comme « innovation » (catalogues par ex.).

## ARTICLE 5

Les candidatures doivent être déposées en ligne via une plateforme accessible depuis les Espaces Exposants **avant le 25 janvier 2019**. La candidature sera accompagnée **d'un texte de présentation** en français et d'un visuel.

## ARTICLE 6

Le jury de présélection et le jury des GLOBAL INDUSTRIE AWARDS sont composés de journalistes de la presse spécialisée et d'industriels. La composition du jury restera confidentielle jusqu'à la remise des GLOBAL INDUSTRIE AWARDS.

Le jury de présélection déterminera les nominés (3 ou 4 par catégorie) et le jury des GLOBAL INDUSTRIE AWARDS les lauréats (1 par catégorie).

Les exposants dont les produits auront été nominés par le jury de présélection devront se rendre disponibles et présents lors de la réunion du jury le **14 février 2019 à Paris**.



# L'INDUSTRIE DE DEMAIN S'INVENTE SUR **GLOBAL** **INDUSTRIE**

05/08  
MARS  
2019  
EUREXPO LYON

## ARTICLE 7

La remise des prix aura lieu lors de la soirée des GLOBAL INDUSTRIE AWARDS le **mardi 5 mars 2019 sur l'événement**. Les lauréats recevront un trophée.

## ARTICLE 8

L'ensemble des produits seront présentés sur le site web [www.global-industrie.com](http://www.global-industrie.com).

Ils seront accessibles via les pages « Liste des exposants » et « GLOBAL INDUSTRIE AWARDS ». Les éléments apparaissant seront ceux présentés sur la plateforme d'inscription, à savoir : nom de la société, N° de stand, nom du produit ou service, brève description, photo.

Les produits seront également présentés et publiés dans le Guide de l'Innovation, qui sera diffusé auprès de la presse professionnelle.

## ARTICLE 9

GL events Exhibitions se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Elle se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des sociétés organisatrices et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

## ARTICLE 10

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront mis en ligne sur l'espace exposant et adressés par mail à chaque exposant.

## ARTICLE 11

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant en écrivant à GL events Exhibitions.